

Extrait du FIGEC - Fédération Nationale de l'Information d'Entreprise et de la Gestion de Créances
<http://www.figec.com>

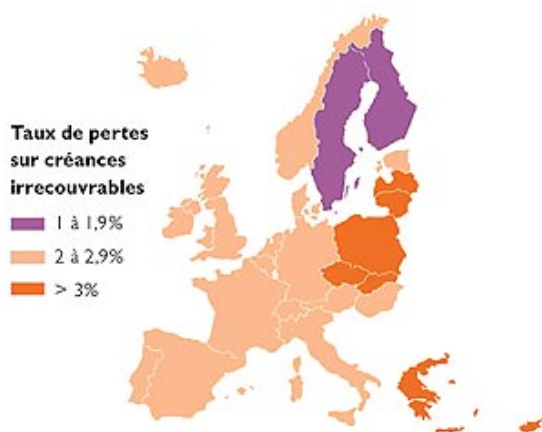
Délais de paiement en Europe : la crise pour tous

- Accueil -

Date de mise en ligne : jeudi 9 juillet 2009

**FIGEC - Fédération Nationale de l'Information d'Entreprise et de la Gestion
de Créances**

Étude de comportement de paiement en Europe avec focus sur la situation française.



Europe

Particuliers Au niveau européen, le retard de paiement (par rapport au délai contractuel) s'élève aujourd'hui à 19 jours contre 17 jours déclarés l'an passé. Ainsi, le délai effectif de paiement des particuliers, qui s'était amélioré l'an passé par rapport à l'année précédente en passant de 42 à 40 jours, a remonté cette année à **41 jours**. **Entreprises** Même tendance entre entreprises : les délais de règlement, de 58,6 jours en 2007, s'établissaient à 55,5 jours l'an dernier mais s'affichent à **57 jours** cette année. En corollaire de cet allongement général et massif des délais de paiement, **le taux de pertes sur créances irrécouvrables** ne cesse d'augmenter depuis 3 ans : à 1,9 % en 2007, il atteignait les 2 % l'an passé pour grimper à 2,4 % du chiffre d'affaires des entreprises cette année, **soit + 26 % en 2 ans**.

Focus France

Si l'on relève que le délai contractuel de paiement a bien diminué, que ce soit pour les particuliers, les entreprises ou le secteur public, on note que le délai effectif de paiement moyen s'est amélioré pour les entreprises et le secteur public (respectivement 63 et 70 jours contre 65 et 71 jours en 2008) tandis que les particuliers lâchent du lest et règlent désormais leurs dettes à 43 jours contre 40 l'an passé. Cette embellie relative portée par la réduction des délais contractuels masque en réalité une explosion des retards de paiement. En effet, on observe que ces derniers ont augmenté de façon importante : les particuliers, qui réglaient leurs factures avec **un retard de 10 jours**, en moyenne, en 2008 attendent **19 jours** en 2009 ; les entreprises, elles, sont passées de **16 à 18 jours** de retard tandis que les services publics ne s'acquittent plus de leurs dettes qu'avec 22 jours de retard (14 l'an passé). Une situation difficile à appréhender pour les entreprises qui savent gérer des délais longs s'ils sont prévus, mais voient leur fonctionnement perturbé par des retards de paiement. D'autant plus que le taux de perte sur créances irrécouvrables a monté encore, à un niveau jamais atteint sur les 5 années passées, à 2,1 % (1,9 % en 2008).

Source : étude EPI (European Payment Index) réalisée par Intrum Justita entre le 15 janvier et le 30 mars 2009 simultanément dans 25 pays de la CEE.